

Séance consacrée au vote du budget 2006 du Conseil général

Mardi 28 mars 2006

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général

Adjoint au maire de Livry-Gargan

28 III 06

M. le président,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

L'horaire matinal de cette séance est exceptionnel. L'actualité sociale préoccupante, qui touche l'ensemble de notre pays, justifie pleinement cette entorse à nos habitudes.

En effet, l'ensemble des syndicats de salariés, avec les principaux syndicats étudiants et lycéens, ont décidé d'appeler aujourd'hui à une « journée nationale d'action avec manifestations, grèves et arrêts de travail » dans les établissements scolaires et universitaires, dans les services publics et dans le secteur privé, afin d'obtenir enfin le retrait du Contrat première embauche.

L'intergroupe socialiste, vert et gauche citoyenne soutient cette décision unitaire des organisations syndicales.

A l'évidence, le Premier ministre, avec la bénédiction du président de la République, a choisi d'engager avec le mouvement social et l'opposition parlementaire une épreuve de force en imposant la loi dite « sur l'égalité des chances » et le CPE, sans aucune concertation préalable avec les partenaires sociaux, en court-circuitant le débat à l'Assemblée nationale par le recours à l'article 49.3 de la constitution. Cette méthode brutale s'inscrit dans la droite ligne des ordonnances de l'été dernier, qui avaient notamment créé le Contrat nouvelle embauche. Le CPE ne créera pas plus d'emploi que le CNE. Il se substituera simplement aux Contrats à durée indéterminée et accentuera la précarité.

Dès l'annonce de sa création par le Premier ministre, le 16 janvier dernier lors d'une banale conférence de presse, les élus de notre groupe se sont engagés dans la bataille contre le CPE. Ils l'ont fait avec d'autant plus d'énergie que ce dispositif a été inséré clandestinement dans une loi fourre-tout, qui introduit également la baisse de l'âge minimum pour l'apprentissage à 14 ans, l'autorisation dès l'âge de 15 ans du travail de nuit et le dimanche pour ces très jeunes apprentis. Inutile d'être devin pour prévoir l'effet dévastateur de ces réformes qui accentueront la précarité en Seine-Saint-Denis, département où le taux de chômage dépasse les 13 % et où l'on compte plus de 51.000 allocataires du RMI.

Quelques semaines seulement après les graves événements de novembre qui ont embrasé les quartiers populaires, particulièrement dans notre département, les élus de la Seine-Saint-Denis que nous sommes, engagés quotidiennement sur le terrain, en appellent à la responsabilité gouvernementale : il faut retirer le CPE. En cohérence avec cette revendication, dans l'hypothèse où elle n'aboutirait malheureusement pas, nous souhaitons que notre Conseil général exclue toute intervention économique, dès lors qu'il y aura recours au CPE de la part des employeurs. Cette décision, qui joue à la marge des compétences de notre Assemblée, n'en aurait pas moins une valeur symbolique forte.

Depuis le début de cette année, la tension et la désespérance sociales ont encore gagné du terrain. Le combat contre le CPE est un combat contre la précarité des jeunes. C'est le refus

du retour à l'emploi journalier, la norme pour tant d'ouvriers et de paysans au XIX^e siècle, c'est-à-dire il y a quand même presque deux siècles, quand on ne savait pas le jour même, si l'on aurait de l'ouvrage le lendemain. Combattre le CPE, c'est aussi lutter en faveur d'une République garante de l'équilibre social et de la protection que nous devons aux plus fragiles, loin de cette idée martelée, distillée, maquillée par la droite -pour mieux la faire admettre- selon laquelle l'Etat et le code du travail seraient des ennemis du progrès.

Quand cette dialectique ne trouve pas suffisamment d'oreilles crédules, on passe aux arguments d'autorité. Le Premier ministre, peut être chaussé de manière moins cavalière que son prédécesseur de 1995, n'en demeure pas moins droit dans ses mocassins. On a pu encore le constater lors de la rencontre organisée en catastrophe vendredi dernier à Matignon avec les partenaires sociaux.

Quand au ministre de l'Intérieur, il avait déjà fait étalage de tout son sens du dialogue social lors de sa première visite à La Courneuve, il y a maintenant quelques mois. Venant se montrer, comme il en a coutume après chaque évènement dramatique, il avait alors indiqué - avec la délicatesse qui le caractérise- l'appareil à consonance germanique dont il entend user pour régler, à sa manière, le problème des quartiers en difficultés. Plus de nouvelles depuis !

Nous voilà bien loin du budget 2006 de notre Conseil général, objet de notre ordre du jour, diront certains. Je ne le pense pas. Nous ne sommes pas ici dans une bulle déconnectée de la réalité. Comment taire notre opinion sur ce qui se passe au dehors ? Comment ne pas vous dire que nous considérons que l'essentiel de ce qui est décidé par la droite, depuis maintenant quatre ans, résulte de la mise en œuvre d'une logique implacable, que nous dénonçons : celle d'un Etat qui ne privilégierait que ses missions d'autorité : la sécurité (avec le succès que l'on sait), la justice (à condition qu'elle soit aux ordres) et la défense (à l'exception des questions de désamiantage). Le reste, dans cette philosophie, devant être laissé au marché ou accessoirement aux collectivités locales, dans le cadre d'une décentralisation d'abandon.

Et nous voici en plein dans notre sujet !

En raison de la politique menée depuis près de quatre ans, notre pays connaît une crise sociale préoccupante. Pour les mêmes raisons, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis connaît une situation de crise budgétaire gravissime.

Considérer qu'il n'y a qu'une seule raison à la crise budgétaire que connaît notre département constituerait, sans doute, un manque d'objectivité et de réalisme, dans lequel nous refusons, pour notre part, de tomber. Avant de se voir inoculer le grave virus de l'acte 2 de la décentralisation, le malade avait déjà, il faut bien le reconnaître, subi quelques mauvais traitements...

Il serait cependant aberrant de chercher à nier que la responsabilité majeure de la crise financière à laquelle nous sommes confrontés est le fruit -du point de vue des volumes budgétaires- des décisions prises depuis 2002 : loi de transfert du RMI en 2003, loi dite « relative à l'autonomie et aux libertés locales » en 2004, loi sur le handicap en 2005, mais aussi les différentes lois de finances qui entraînent la stagnation de nos recettes (je pense aux dotations) et brident l'autonomie fiscale (je pense en particulier à la taxe professionnelle). Nous avons déjà largement évoqué tout cela lors des précédentes séances. Je ne vais pas recommencer l'énumération des charges en plus et des recettes en moins, connues -sinon reconnues- par tous, dans cet hémicycle.

Permettez-moi simplement de porter à votre connaissance quelques opinions, formulées par quelques élus, sur la situation que connaissent aujourd'hui toutes les collectivités locales.

Voici la première : « Le gouvernement n'a pas écouté ce que lui ont dit les présidents des grandes associations d'élus et poursuit, dans sa volonté de fragiliser les collectivités locales. Il faut qu'il explique maintenant aux Français comment le manque de moyens va inévitablement concerner leur vie de tous les jours : diminution du service rendu au quotidien dans les crèches et auprès des personnes âgées et handicapées, réduction de la qualité du cadre de vie, affaiblissement des politiques de prévention, d'éducation et de développement culturel, impossibilité de respecter les normes environnementales». L'élu qui brosse ce tableau si exact n'est pas suspect de collusion avec la gauche. Il s'agit d'une déclaration de Philippe Laurent, vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, à l'issue de la conférence nationale des finances locales qui s'est tenue le 11 janvier dernier.

En voici une autre : « Le gouvernement se garde de poser la question de fond : quelles sont les causes de la hausse des dépenses locales ? Ce sont d'abord les transferts de charges de l'Etat, du moins pour les régions et les départements ». Cette fois-ci, le jugement est émis par le député Charles de Courson, lors du débat sur la loi de finances 2006 à l'Assemblée nationale, le 22 novembre 2005.

Peut-être certains objecteront qu'il s'agit là d'opinions émises par des élus UDF, qui ne sont pas tout à fait dans la majorité gouvernementale. On pourrait répondre que vous siégez ensemble sur les bancs de cette Assemblée. Mais, afin de ne pas faire de jaloux, je vous propose une dernière citation : « C'est le budget le plus difficile que nous ayons eu à construire. En ce qui concerne les compensations de l'Etat, le compte n'y est pas. Je m'inquiète de voir les départements transformés en services extérieurs des ministères chargés de la mise en œuvre des idées généreuses de ministres imaginatifs, avec les moyens des collectivités ». On croirait presque du Hervé Bramey dans le texte. Il s'agit en fait d'une déclaration de Philippe Richert, président UMP du Conseil général du Bas-Rhin, dans l'édition du 19 décembre 2005 du journal « Libération ».

Même le président de la République et les ministres que nous avons rencontrés ont reconnu qu'il y avait un problème. Dans le courrier qu'il nous a adressé le 16 février dernier, M. Jacques Chirac, après avoir détaillé durant deux pages « ce qui est fait par le gouvernement », terminait par une phrase qui a suscité quelque espoir, du moins chez celles et ceux qui pensaient que l'on peut espérer quelque chose de ce président de la République là... Il exprimait en effet le souhait que, je cite : « le gouvernement prête une attention particulière à la situation de la Seine-Saint-Denis ». Le gouvernement nous a donc prêté son attention.

Et si « prêter une attention particulière » consiste à prendre le temps d'écouter courtoisement, dans une ambiance très républicaine et à l'occasion d'échanges techniques d'une qualité certaine, ce que les élus de notre département ont à dire, il faut reconnaître que le souhait émis par le président de la République a bien été exaucé. Tel fut en effet l'état d'esprit de notre rencontre avec le ministre Jean-Louis Borloo il y a quinze jours, de celle avec le ministre Brice Hortefeux la semaine dernière et enfin de celle avec le ministre Philippe Bas, hier soir.

Ces rendez-vous ont-ils cependant, d'une quelconque manière, apporté un début de réponse à la crise financière grave que subit le Conseil général de la Seine-Saint-Denis ? A l'heure où je vous parle, c'est-à-dire au moment où il nous faut bien voter le budget et les taux de fiscalité qui vont avec, pas un centime d'euro n'a été obtenu.

Certes, nous avons désormais la satisfaction intellectuelle de savoir que le gouvernement reconnaît nos chiffres. Aucune des données qui nous conduisent à affirmer que l'écart entre ce que les transferts de compétences ont généré depuis trois ans en dépenses et les compensations versées par l'Etat, dépasse les 130 millions d'euros pour le seul budget 2006

(soit l'équivalent d'une augmentation de 26% de nos taux de fiscalité) n'a été contestée par les ministres et leurs collaborateurs. Quelle conclusion en ont-ils tiré ? Qu'il faudrait certainement ouvrir, dans les prochains mois, une réflexion sur quelques points précis, pour essayer -peut être- de corriger quelques petites choses pour 2007. Mais pour tout de suite, pour maintenant, pour l'équilibre de notre budget 2006 : rien ! Nous avons expliqué ce dont nous avons besoin. On ne nous a même pas expliqué comment faire pour nous en passer !

Ah si, j'oubliais. M. Borloo nous a écrit hier. Mais sa lettre ne prend aucun engagement du point de vue financier, bien au contraire. J'en cite les passages les plus significatifs, concernant la compensation que nous revendiquons pour le RMI 2005, pour que chacun en mesure bien le sens : « à ce stade d'avancement de la procédure de concertation, je n'ai pas la possibilité de vous notifier le montant exact de la compensation qui vous sera attribuée par l'Etat ». Ca a le mérite d'être clair. Est cependant joint au courrier un tableau qui présente quatre hypothèses de répartition des 500 M€ alloués par l'Etat : la part de la Seine-Saint-Denis varie dans ces simulations d'un peu plus de 27 M€ à un peu moins de 38 M€. Mais le ministre s'empresse de préciser, je le cite toujours : « à ce stade cependant, aucune de ces hypothèses n'a recueilli l'accord des Conseils généraux et d'autres simulations sont par conséquent en cours d'élaboration et seront communiqués à l'ADF ». Autrement dit, tout ce qui précède n'est déjà plus valable et sera remplacé par je ne peux vous dire encore quoi.

En proposant d'inscrire une prévision de 30 M€ de recette à ce titre, M. le président, vous allez donc au plus loin de ce qu'autorise la conciliation du souci -que nous partageons tous- de limiter au plus juste l'évolution de la pression fiscale départementale sur les contribuables, sans pour autant nous aventurer sur les chemins hasardeux de l'insincérité budgétaire. C'est un choix de raison et de sagesse.

Nous ne pouvons donc compter que sur nous-mêmes, pour trouver le moins mauvais équilibre possible au budget 2006 de notre département. Car malgré la crise financière et à cause de la crise sociale, les habitantes et les habitants de notre département ont besoin d'un budget de combat pour la Seine-Saint-Denis.

Un budget de combat, c'est d'abord un budget qui préserve les missions de service public qui relèvent de nos compétences, ou que nous avons choisi nous-mêmes de remplir. Action en faveur des collèges, des collégiens et de leurs familles ; poursuite de la mise en œuvre des politiques sociales en direction de l'enfance, des allocataires du RMI, des personnes âgées et des personnes handicapées ; actions pour la santé publique ; développement économique ; politique de la ville ; transports et politique des déplacements ; actions en faveur de l'environnement et du développement durable. Ces politiques sont autant de correctifs nécessaires pour atténuer, auprès de nos concitoyens, les effets désastreux de la politique gouvernementale. Je salue le travail effectué par les services, à la demande de l'exécutif, pour employer au mieux les ressources disponibles, dans le contexte terrible que nous connaissons. Il a fallu pousser ce travail très loin et faire de nombreux efforts. Ce budget est ainsi proposé sans création d'emplois nouveaux, ce qui n'est pas un choix politique, mais une contrainte subie. Il comporte, pour certaines prestations obligatoires comme le RMI ou la Prestation de compensation du handicap, des prises de risque importantes, qui nous contraindront, peut être, à devoir abonder les crédits nécessaires en cours d'année. Il s'équilibre avec une provision pour dépenses imprévues minimale, qui ne laisse aucune place à l'aléa. Il est proposé au vote, sans que ce que l'on sait -aujourd'hui- du résultat du compte administratif 2005, ne laisse espérer des moyens complémentaires significatifs à intégrer en décision modificative.

Un budget de combat, c'est aussi un budget qui commence, timidement certes, trop timidement assurément, mais qui commence un peu tout de même à accepter de regarder l'avenir en face. L'intergroupe socialiste, vert et gauche citoyenne a eu l'occasion de livrer, à de multiples reprises, son inquiétude quant au montant de la dette départementale. Nous

nous réjouissons que nos remarques répétées aient été entendues, notamment dans la dernière phase de préparation budgétaire. Ramener le volume d'emprunt à 95 M€, contre 100M€ en 2005 et la même somme dans la mouture initiale du projet 2006, va dans le sens souhaitable, même si le rythme de ralentissement nous semble encore trop lent.

Un budget de combat, c'est enfin un budget qui se dispose à accepter de dépasser l'héritage. Depuis deux ans, notre intergroupe plaide pour des inflexions significatives de la politique menée par le Conseil général, par exemple en matière de logement, de soutien scolaire, de développement économique et d'emploi. Ces domaines ne font pas, nous en convenons, partie du champ d'intervention traditionnel des Conseils généraux. Nous ne les avons cependant pas choisis au hasard. S'y investir, c'est vouloir donner un avenir à la Seine-Saint-Denis, qui ne soit pas simplement celui de la spirale de l'appauvrissement, de la précarisation et de la misère comme seule perspective pour sa population.

Face au problème majeur que constitue le logement, dans ce département qui est le seul du pays à compter 30% de logements sociaux, nous considérons que le Conseil général doit aller au-delà du soutien qu'il apporte traditionnellement et de façon conséquente à son Office départemental d'HLM. Nous nous réjouissons donc d'avoir été entendus sur l'aide à la pierre. Le budget présenté aujourd'hui comporte un engagement de 5 M€ sur trois ans, dont 1 M€ dès 2006 pour investir ce nouveau champ politique. C'est un progrès incontestable, même si le montant de l'enveloppe prévue ne peut être considéré que comme un simple début. Pour mieux affirmer nos objectifs en matière de politique sociale du logement au cours des prochaines années, nous demandons par ailleurs que les communes du département ayant fait l'objet d'un constat de carence de la part de M. le préfet, pour non respect des dispositions de la loi de solidarité et de renouvellement urbain en matière de construction de logements sociaux, ne puissent plus bénéficier de concours départementaux à l'investissement, pour toutes les politiques facultatives mises en œuvre à l'initiative de notre collectivité. Nous souhaitons que soit également regardée de près la situation des communes qui ne respectent pas le principe du « un pour un » lors de la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine.

Autre point d'amélioration : la prise en compte, dans les propositions 2006, de l'intervention en faveur du développement des pôles de compétitivité, par une première inscription budgétaire de 700 000€, soit 400 000€ de plus que prévu initialement. L'ambition d'améliorer la situation de l'emploi en Seine-Saint-Denis ne peut en effet être dissociée d'une action volontariste en faveur du développement économique. L'antithèse, en quelque sorte, de la campagne de communication du rat et du fromage du début des années 90, dont on peut se satisfaire qu'elle ne soit plus aujourd'hui qu'un souvenir folklorique de notre histoire départementale. Dans le même esprit, nous nous réjouissons également de l'engagement de notre collectivité dans le dispositif des « emplois tremplins » proposé par le Conseil régional d'Ile-de-France. Nous attendons donc, avec impatience, le passage en Commission permanente, des modalités de mise en œuvre de l'aide départementale complémentaire. Il est urgent de ne plus attendre. Nous espérons aussi beaucoup de la création, maintenant lancée, du nouvel Etablissement public foncier régional.

Nous prenons enfin comme un élément de progrès l'abondement d'un million d'euros, par rapport à la proposition budgétaire initiale, de l'enveloppe d'investissement consacrée au gros entretien des collèges. Il n'était en effet plus possible de continuer à faire de ces dépenses la variable d'ajustement de l'exécution budgétaire, comme ce fut trop souvent le cas au cours de ces dernières années. Dans le même domaine, l'effort du Conseil général en faveur de l'aide aux familles pour la restauration scolaire, renforcé dès la rentrée prochaine par l'instauration d'un véritable quotient familial, va dans le sens que nous souhaitons. Il s'agit d'une dépense nouvelle certes, mais utile pour la Seine-Saint-Denis. Afin d'agir pour la réussite, nous pensons qu'il faudra aussi, dès l'année prochaine, nous engager au-delà de ce que nous faisons déjà, en faveur du soutien scolaire.

Ces éléments de satisfaction indéniables ont été obtenus grâce aux nombreux espaces de débats que vous avez su ouvrir au sein de l'exécutif départemental, M. le président. Sans doute parce que votre conception personnelle de l'action publique vous y pousse. Assurément également parce que vous avez tiré les leçons du fiasco qu'a constitué la phase finale de préparation du budget de l'an passé. Nous vous en donnons acte d'autant plus volontiers que vous n'avez pas été aidés par tous dans cette tâche.

Pour autant, de nombreux aspects de ce budget méritent encore de sérieuses améliorations de notre point de vue. La clarté politique nous commande de continuer à ne pas les taire. Personne ici ne sera surpris de savoir que ce budget n'est pas celui que nous aurions proposé au vote de l'Assemblée, si nous avions eu la responsabilité première de le construire.

Notre collègue Gilbert Roger, lors de la séance du 21 février dernier consacrée au débat sur les orientations budgétaires, a précisé, au nom de l'ensemble des membres de l'intergroupe socialiste, verts et gauche citoyenne, quelles étaient nos différences sur un certain nombre de questions relatives à la politique départementale. En l'espèce, il ne faisait que rappeler et synthétiser -avec talent- ce que nous répétons à longueur d'année les uns et les autres, lors des réunions du Bureau, à l'occasion des séminaires de travail de l'exécutif ou durant les séances publiques de notre Assemblée. Je voudrais faire deux remarques à ce propos.

La première est qu'il est vain de chercher à personnaliser le débat -réel et nécessaire- qui existe sur un certain nombre de dossiers, entre les deux groupes qui siègent au sein de l'exécutif départemental. Tout ce que nous avons dit demeure d'actualité et engage l'ensemble des membres de notre intergroupe.

La seconde est qu'il est inutile, peu convenable, et voué à l'échec, de n'envisager le débat sur nos propositions qu'après avoir tenté de les discréditer par la caricature. Ce n'est pas parce que nous considérons que « Terre en tête » est une manifestation qui coûte trop cher à la collectivité départementale, au regard notamment du public qu'elle mobilise, que nous proposons de supprimer toute politique en faveur de l'environnement, comme certains tracts s'appliquent à le laisser supposer. Nous demandons simplement que les dépenses relatives à cette initiative soient réduites dès 2006 de 40%. Ce n'est pas tout à fait la même chose ! Ce n'est pas non plus parce que nous nous interrogeons sur la pertinence du nombre de salariés au Comité départemental de tourisme et sur le niveau de la subvention départementale à cet organisme, que nous serions subitement devenus hostiles à la valorisation du patrimoine touristique spécifique de notre département, notamment en lien avec l'activité économique. Ce n'est pas enfin, parce que nous demandons à cor et à cri -avec un nombre significatif d'acteurs culturels de ce département, ceux qui ne sont pas subventionnés, ce qui fait tout de même du monde sur le terrain- que la politique du Conseil général dans ce domaine soit revisitée de fond en comble, que nous serions tout d'un coup devenus des adversaires de la culture. Nous aspirons au contraire à une véritable politique culturelle, irrigant réellement le territoire départemental, sans a priori, mais sans rente de situation non plus. Je voudrais simplement rappeler ici à ceux qui voudraient nous cantonner dans une posture d'ignares que si la création se doit d'être totalement libre, elle ne peut s'exempter d'entendre la critique.

Puisque je fais mienne l'énumération de Gilbert Roger, qui suscite tant d'émoi depuis quelques semaines, je ne vais pas la répéter. Quelques mots tout de même sur la question emblématique de la communication départementale. Nous la jugeons dispendieuse, inefficace et partisane au-delà du supportable. En cette matière, rien ne vaut l'explication par l'exemple.

Premier prix du concours de l'action de communication récente la plus dispendieuse (les résultats ont été très serrés parce que le concours était de niveau mondial) : la brochure « faire ensemble le schéma vert départemental en Seine-Saint-Denis ». Format pratique, pagination raisonnable, présentation lisible, objet du document repérable au premier coup d'œil... Un bel exemple d'exercice onaniste ! Pour des raisons pratiques, nous avons choisi un support dont il était encore possible de se munir pour le montrer ici en séance. Du coup, les innombrables affiches 4x3, ornées de slogans souvent incompréhensibles, qui tapissent régulièrement les murs de la Seine-Saint-Denis, n'ont pas été admises lors de la sélection, ce qui est profondément injuste, tant elles auraient pu figurer honorablement au palmarès.

Palme de la communication inefficace (là aussi la compétition était relevée) : le dazibao intitulé « 2006 en Seine-Saint-Denis » remis obligeamment à la sortie, aux happy few de la réception de nouvel an. Je serais curieux de connaître le taux de lecture et de satisfaction d'un tel pensum.

Enfin oscar de l'œuvre la plus partisane (avec des effets spéciaux exceptionnels, qui n'étaient plus osés depuis longtemps) : la dernière livraison de « la lettre des 93 » qui me prête des propos dans le journal « Le Parisien » du 1^{er} février dernier, pour ensuite en déduire ce que serait ma pensée : vieille technique que je croyais abandonnée depuis la fin de la période des purges. Ai-je effectivement déclaré que je déplorais le « coût exorbitant » de l'appel des 93 ? Je n'ai pas pu remettre la main sur l'article, mais il ne me semble pas. L'ai-je pensé ? Certainement. L'auteur de l'article s'est-il reconnu là où il n'était pas en cause ? Assurément ! C'est Freudien. Puisque l'appel des 93 est évoqué, précisons donc les choses : demander à des personnalités vivant ou travaillant dans le département de proclamer haut et fort que ce territoire mérite autre chose que la stigmatisation était une vraie bonne idée. Choisir en autarcie les 93 personnalités en question était moins heureux, pour nous qui sommes attachés à la diversité. Quant au coût total de l'opération -600 000€ pour la seule année 2005- nous l'estimons hors de toute mesure, surtout lorsque l'on proclame dans le même temps -à juste titre- que le gouvernement nous étrangle. M. Jean-Louis Sagot-Duvaurox, éminent membre de l'appel des 93 puisque signataire de l'article dont je parle, n'est pas d'accord avec moi. C'est son droit. Il s'autorise à en déduire, je le cite, que je « préconise un retour à la situation antérieure, avec une communication entièrement aux mains du pouvoir politique local ». Je lui dénie ce droit. En réponse, je dirai tout d'abord à M. Sagot-Duvaurox qu'exorbitant s'écrit sans h. Je le remercierai ensuite de m'avoir attribué la paternité d'une idée plus partagée qu'il ne l'imagine. Il suffit pour s'en convaincre de discuter un peu avec nos concitoyens qui expriment de plus en plus leur exaspération face au déferlement de la communication partisane du Conseil général de la Seine-Saint-Denis. Mais pour mesurer cela, encore faut-il rencontrer des « vrais gens », comme on dit parfois avec une pointe de mépris dans certains milieux éclairés. Une telle aventure n'est, semble-t-il, pas donnée à tout le monde ! Je dirai enfin à M. Sagot-Duvaurox qu'en tant que président de l'association « citoyenneté jeunesse », association disons convenablement subventionnée par l'Assemblée départementale, il n'est pas forcément le mieux placé pour donner aux autres des leçons d'indépendance. Le document dans lequel il s'exprime aux frais des contribuables est d'ailleurs ciglié en dernière page « direction de la communication, hôtel du département ». C'est donc l'hôpital qui se moque de la charité !

Il faudra bien que tout cela cesse. Nous avons essayé d'y contribuer en exprimant des demandes précises et constructives. On nous a bien fait des promesses, donné des garanties. Mais rien n'y fait. Force est de constater que deux ans après, on continue à faire comme si rien n'avait changé dans ce département. Il nous faut donc employer une nouvelle méthode. Tant que la politique de communication ne fera pas l'objet d'une élaboration partagée au sein de l'exécutif départemental, permettant d'arrêter la nature des initiatives, leur coût, les slogans et la ligne éditoriale, nous ferons tout ce que nous jugerons opportun pour bloquer sa mise en œuvre. C'est le sens de notre vote contre, qui a entraîné le rejet, lors d'une récente réunion de la Commission permanente, de la délibération relative au

marché spécifique de communication relatif à « Terre en tête ». Ne vous entêtez pas M. le président ! Répondre que cette communication se fera quand même, dans le cadre du marché général puisqu'elle ne peut pas faire l'objet d'un marché spécifique, n'est pas la bonne manière d'œuvrer à la résorption de ce désaccord très vif existant au sein de votre majorité.

J'en viens maintenant à ma conclusion. Je l'ai précisé, nous trouvons dans ce budget au moins autant de motifs de satisfaction que de motifs d'insatisfaction. Nous ne voulons pas, cependant, ajouter à la crise financière grave résultant de la politique gouvernementale de la droite, une crise institutionnelle au Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Parce que les femmes et les hommes qui vivent dans notre département ont besoin du budget du Conseil général pour les aider, parce que la Seine-Saint-Denis ne peut se payer le luxe d'une crise politique au sein de son exécutif dans la période difficile que nous traversons, par esprit de responsabilité, nous voterons ce budget.

L'augmentation des taux de fiscalité qu'il propose (+11% pour les ménages et +16,5% pour les entreprises, ramenés aujourd'hui à +9,49% pour les ménages et +14,1% pour les entreprises après une ultime augmentation de la prise de risque) nous révolte. Mais si nous avons été nous-mêmes en charge de bâtir l'équilibre budgétaire, nous savons qu'il aurait été bien difficile de proposer une solution complètement différente. Nous regrettons cependant que le débat sur la déliaison entre le taux applicable aux ménages et celui applicable aux entreprises n'ait pas été plus poussée au sein de la majorité départementale. Daniel Guiraud y reviendra sans doute tout à l'heure.

Je veux dire également que l'augmentation des impôts n'est pas un sport pratiqué sans vergogne et avec enthousiasme par les élus de gauche, tandis que les élus de droite, ou d'autres, pourraient se parer des plumes de la modération fiscale. L'augmentation des impôts locaux est partout inéluctable, en raison des conditions financières prévues par l'acte 2 de la décentralisation. Il suffit pour s'en convaincre d'observer la liste des départements qui ont le plus augmenté leurs taux au cours des cinq dernières années. Parmi les dix plus fortes hausses, on trouve six Conseils généraux de droite et si la palme revient à la Charente -qui n'est de gauche que depuis 2004- et a vu ses taux croître de 36,52% depuis 2000, elle est suivie de près par le Loir-et-Cher qui a augmenté sa fiscalité de 32,9% en cinq ans. La Seine-Saint-Denis se classe à la 48^e place de ce triste palmarès, avec seulement, si j'ose dire, +14,56% au cours des cinq dernières années.

Quant à la valeur du taux de taxe d'habitation lui-même, on trouve cinq Conseils généraux de droite parmi les dix départements pratiquant les taux les plus élevés du pays, la première place étant occupée par l'Orne, avec 11,41%. La Seine-Saint-Denis n'apparaît qu'à la 68^e place avec 6,53%. Vous me permettez, pour une fois, de me réjouir de ce mauvais classement là.

Il n'en demeure pas moins que nous devons avoir conscience de l'impact de notre décision pour le porte-monnaie de nos concitoyens. Pour une famille comptant deux personnes à charge et habitant un appartement de 4 pièces, par exemple à Bobigny, on peut l'estimer à 24€. Si cette même famille occupe une maison individuelle, par exemple dans mon canton de Livry-Gargan, l'augmentation ira jusqu'à 60€.

Plus que jamais nous avons donc le devoir de nous préoccuper de la pertinence de l'emploi de l'argent public. C'est pourquoi, vous l'avez compris, notre vote n'est en rien un chèque en blanc. Le sens de la responsabilité n'exclut pas celui de la cohérence.

Nous maintenons donc notre exigence, exprimée par la voie du président de notre intergroupe Daniel Guiraud lors de la séance du 14 mars dernier, de réalisation d'un audit relatif à l'ensemble du fonctionnement de la collectivité départementale. Bien sûr, il conviendra d'être transparent avec nos concitoyens et les faire participer à nos décisions, comme l'a souhaité Pierre Laporte lorsque nous avons exprimé cette demande, l'autre jour. Soyons cependant clairs : ce que nous entendons par audit, c'est un rapport complet, effectué par un organisme spécialisé et indépendant, dont le mandat sera d'examiner tous les aspects de notre situation financière, de notre organisation et de notre fonctionnement, afin de formuler des suggestions ou préconisations destinées à optimiser nos moyens. Toute autre démarche ne pourrait être considérée que comme une diversion, allant finalement à l'encontre de l'objectif annoncé.

Nous maintenons enfin, naturellement, les critiques que chacune et chacun d'entre-vous connaissent, sur certaines orientations qui demeurent contenues dans ce budget. Si nous ne parvenons pas, malgré toute la volonté que nous mettrons à y parvenir, à trouver les accords nécessaires au sein de la majorité sur ces dossiers, toujours par souci d'être responsables et cohérents, nous nous prononcerons contre leur adoption, à l'occasion des individualisations budgétaires que constituent les délibérations de la Commission permanente.

Telle est l'attitude que nous pensons juste et que nous croyons devoir à toutes celles et tous ceux qui espèrent dans l'action de progrès du Conseil général de la Seine-Saint-Denis.